13, 14 ET 16 JUIN 2022

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE | BOD/2022/06 DOC 04 | POUR DÉCISION

PRÉVISIONS FINANCIÈRES

N.B. Conformément à la Politique de transparence du GPE, les documents ne sont pas considérés comme publics tant que l'instance de gouvernance compétente ne les a pas examinés. Les responsables de la gouvernance sont autorisés à les transmettre aux groupes constitutifs à des fins de consultation, à l'exception des documents de nature confidentielle.

Principales questions à examiner :

- Lors de sa réunion des 28 et 29 avril 2022, le Comité des finances et du risque (FRC) a examiné les prévisions financières et recommande un ensemble de mesures d'allégement pour approbation par le Conseil.
- Le Comité s'est dit préoccupé par les risques accrus pour la situation financière du GPE liés à la situation mondiale actuelle, et en particulier son impact sur le paysage du financement et les mouvements défavorables des taux de change qui ont entraîné une réduction significative de la disponibilité projetée des fonds.
- Le Comité a approuvé l'augmentation telle que recommandée du report, notant l'apport du Secrétariat selon laquelle les flux de trésorerie prévus jusqu'à la fin de 2025 devraient être suffisants pour effectuer les paiements prévus au cours de cette période. Les membres ont noté les préoccupations du Secrétariat selon lesquelles toute nouvelle détérioration significative de la situation financière du GPE entraînerait probablement le besoin de réduire les allocations prévues, et l'importance de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources.

Objectif

1. Le Conseil est invité à examiner les prévisions financières et, compte tenu du changement intervenu dans la situation financière du GPE, à considérer la proposition d'augmenter le report sur la prochaine période de financement et d'arrêter d'étendre l'éligibilité aux financements du GPE.

Décision recommandée

BOD/2022/06-XX—Allocations financières – Le Conseil d'administration :

1. Prend acte de l'important changement de la situation financière du GPE dû aux ajustements apportés aux promesses de contribution par les bailleurs de fonds

et au raffermissement global du dollar américain depuis le Sommet mondial sur l'éducation ;

2. Rappelant la décision BOD/2021/05-05, autorise l'augmentation, jusqu'à un plafond de 1,2 milliard de dollars, du report des obligations non financées sur la prochaine période de financement, et étant entendu qu'il faudra éventuellement hiérarchiser les allocations dans le cas où le niveau des liquidités accuserait, d'ici à la fin de l'année 2025, une baisse significative et tomberait au-dessous des besoins correspondants aux décaissements attendus sur neuf mois ;
3. Décide de ne pas poursuivre l'extension de l'éligibilité aux financements au-delà des allocations indicatives énoncées à l'Annexe C.

Contexte

2. À la fin du Sommet mondial sur l'éducation, le GPE a rapidement annoncé des allocations indicatives conformes aux décisions antérieures du Conseil en matière d'éligibilité et d'allocation (BOD/2020/11/12-04) ainsi que de hiérarchisation des ressources (BOD/2021/05-05).

3. La troisième cohorte des pays bénéficiaires d'un financement pour la transformation du système a été lancée en janvier 2022, le lancement de la quatrième étant prévu en juillet 2022.

4. Comme indiqué dans les dernières prévisions financières (BOD/2021/12 DOC 03 Rev.1), depuis le Sommet mondial sur l'éducation, la situation financière du GPE s'est dégradée en raison de l'annonce par l'un des bailleurs d'une réduction de 50 % de sa contribution, et de l'appréciation du dollar américain. Le Secrétariat avait alors signalé que si la situation devait encore s'aggraver, le Conseil pourrait être contraint à prendre la décision d'augmenter le niveau de report des obligations non financées sur la prochaine période de financement (commençant en 2026) ou de réduire les allocations prévues. La situation financière du GPE a, malheureusement, continué à se détériorer, comme indiqué à l'Annexe A.

5. Malgré la détérioration de la situation financière, le Secrétariat recommande de ne pas procéder à une réduction des allocations prévues, étant donné que, jusqu'en 2025, le niveau des liquidités du Fonds du GPE devrait suffire à assurer les versements dus. Dans ce cas de figure, une plus grande part des ressources promises après 2026 sera utilisée pour financer les allocations approuvées au titre du Plan stratégique GPE 2025, ce qui aura pour effet de réduire les fonds disponibles pour de nouvelles allocations sur la période 2026-2030. Des informations supplémentaires sur l'état des finances du GPE, les raisons de cette recommandation et ses implications sont données à l'annexe A.

6. Il est possible de diminuer les risques relatifs aux finances du GPE en intensifiant les efforts de mobilisation des ressources et en réduisant l'exposition au risque de change par les moyens suivants :
 a. la conversion rapide des promesses des bailleurs de fonds en contributions ;
 b. l'adoption d'une solution de couverture de change ;
 c. l'incitation des bailleurs de fonds à signer, autant que possible, des accords de contribution en USD ;
 d. un plus large recours à des allocations libellées en euros.

Annexe A – Synthèse de la situation financière du GPE
Annexe B – Tableaux financiers
Annexe C - Contributions des bailleurs et sorties de fonds

Annexe A – Synthèse de la situation financière du GPE

1. La demande de financements du GPE reste élevée : près de 800 millions de dollars ont été approuvés en 2021 et 700 millions ont été décaissés. Les approbations devraient connaître une baisse en 2022 avant de remonter rapidement ensuite. La plupart des pays de la cohorte 2 devraient en effet finaliser leur requête au début de l'année 2023 plutôt qu'à la fin de l'année 2022, tandis que les requêtes des pays de la cohorte 3, voire de certains pays de la cohorte 4, pourraient aussi être approuvées en 2023. Les décaissements correspondant au portefeuille de financements en cours restent fermes. Plus de 160 millions de dollars ont déjà été décaissés en 2022, malgré les effets persistants de la COVID-19 et les répercussions des conflits et de l'instabilité politique.
2. Depuis les précédentes prévisions, des développements positifs ont été enregistrés. Le Danemark a annoncé une contribution de 1 050 millions de couronnes danoises (155 millions de dollars) ; le Qatar a fait une première annonce de contribution d'un montant de 20 millions de dollars (par le biais de la fondation Education Above All) ; la fondation LEGO a annoncé un engagement supplémentaire de 8 millions de dollars et le Japon une augmentation de 7,8 millions de dollars de sa contribution.
3. Quoi qu'il en soit, la situation financière globale du GPE a continué à se détériorer, surtout à cause de l'important raffermissement du dollar américain, notamment dans le contexte du conflit en Ukraine. En conséquence de l'évolution des taux de change et d'améliorations mineures (compensations principalement), les prévisions font actuellement apparaître un déficit de 435,5 millions de dollars (calculé sur la base des taux de change au 31 mars).
4. Dans ces circonstances, le Conseil a trois possibilités : l'option A (recommandée par le Secrétariat) consiste à augmenter le report des obligations financières non financées sur la prochaine période de financement (2026-2030) ; l'option B consiste à réduire les allocations de financement du GPE de façon à résorber le déficit prévu ; l'option C consiste à combiner une augmentation du report avec des réductions d'allocation.

Options	**Analyse**
A. Augmentation du report (**Recommandation du Secrétariat**)	Le GPE devrait avoir suffisamment de liquidités pour assurer tous les décaissements dus jusqu'à a fin de l'année 2025 et conserver une couverture de l'ordre de 9 à 12 mois de décaissement. Du point de vue de la trésorerie, il ne sera donc pas nécessaire de réduire les allocations,

	en supposant que la reconstitution des ressources soit réussie et atteigne au minimum un niveau similaire pour 2026-2030. Cette solution permettra au GPE de tenir ses engagements vis-à-vis des pays partenaires et d'assurer la progression des approbations et des décaissements sur la période d'application du GPE 2025, contribuant ainsi à la réussite de la stratégie et appuyant les futurs efforts de mobilisation de ressources. De plus, si les taux de change devaient évoluer en sens inverse avant réalisation de la majeure partie des versements des bailleurs, le report serait automatiquement réduit. Cette solution présente toutefois l'inconvénient d'abaisser le niveau des nouveaux financements susceptibles d'être alloués sur la période 2026-2030, car davantage de fonds devront être mis de côté pour payer les financements approuvés sur la période 2021-2025. Par ailleurs, cela réduira la capacité du GPE à fournir des financements supplémentaires si un changement de priorités devait survenir d'ici à 2036, comme ce fut le cas en 2020 avec la réplique apportée à la crise de la COVID-19. Le GPE aura aussi du mal à maintenir le niveau annoncé des financements si ses finances devaient connaître de nouvelles pressions à la baisse.
B. Réduction du montant des allocations pour résorber le déficit	Pour résorber le déficit, le GPE pourrait appliquer une réduction au prorata sur l'enveloppe du Fonds à effet multiplicateur et sur celle des Capacités stratégiques. Cela permettrait d'améliorer la situation financière du GPE, le solde des liquidités monterait probablement de manière significative et une part plus importante de la future reconstitution des ressources pourrait être consacrée à de nouvelles allocations sur la prochaine période. D'un autre côté, cela réduirait de manière significative le montant global des approbations et des décaissements, ce qui par voie de conséquence risquerait d'avoir un impact négatif en termes de résultats sur le terrain, de

	nombreux pays risquant de ne pas accéder au fonds à effet multiplicateur ou de ne pas bénéficier pleinement des initiatives KIX et L'Éducation à voix haute. Cela pourrait ensuite avoir des conséquences négatives sur les résultats et la mobilisation des ressources, et nuire à la réputation du GPE.
C. Combinaison d'une augmentation du report et d'une réduction des allocations de financement	Si le déficit était résorbé en recourant pour moitié à chacune de ces mesures, les conséquences positives et négatives des deux solutions décrites ci-dessus resteraient les mêmes, mais auraient une moindre portée en raison du montant des fonds concernés par la réduction des deux côtés.

5. S'agissant de l'option A (augmentation du report), le Secrétariat observe que pendant la période 2018-2020 le report a été porté à 950 millions de dollars pour permettre une réplique efficace à la COVID-19. Le report a ainsi représenté 39 % du total des ressources mobilisées sur cette période, en prenant pour base une levée de fonds de 2,46 milliards de dollars. Selon les prévisions actuelles, le report devrait atteindre environ 1,1 milliard de dollars, ce qui représente un montant supérieur en dollars, mais seulement 29 % des contributions qui sont actuellement évaluées à 3,8 milliards de dollars, soit une proportion assez nettement inférieure des fonds.
6. En outre, la modélisation réalisée par le Secrétariat montre que, jusqu'à la fin de l'année 2025, le niveau des liquidités ne devrait pas tomber au-dessous d'une couverture de 9 à 12 mois de décaissement. Ce niveau est jugé optimal pour répondre à des besoins de sortie rapide de fonds tout en gardant suffisamment de liquidités pour faire face à d'éventuels retards ou déficits de rentrée des contributions, ou à une demande de décaissements plus élevée. En réponse à la recommandation du FRC d'inclure une limite au montant du report dans le cadre de cette option, le Secrétariat a estimé ce montant à 1,2 milliard de dollars compte tenu du montant qui pourrait être reporté en toute confiance sans que les niveaux de liquidité ne tombent en dessous de la fourchette cible pour un période soutenue.
7. Le Secrétariat note que si la solution A est retenue, en cas de nouvelles réductions des contributions prévues, soit parce que les bailleurs ne confirmeraient pas le niveau d'engagement annoncé, soit parce que le dollar

américain continuerait de s'apprécier, il se pourrait que le niveau des liquidités projeté tombe nettement au-dessous de la fourchette cible d'une réserve de décaissement couvrant 9 à 12 mois. Le Secrétariat devrait alors probablement recommander de réduire les allocations prévues, à commencer par l'enveloppe du fonds à effet multiplicateur non allouée.

8. Les graphiques de l'annexe C modélisent les effets du solde de liquidités du Fonds fiduciaire du GPE en fonction des estimations actuelles.

9. À la suite du Sommet mondial sur l'éducation, le Secrétariat a noté que deux pays supplémentaires étaient, techniquement, devenus éligibles aux financements du GPE : le Belize et l'Iran. Le FRC a alors demandé au Secrétariat de mener des consultations supplémentaires auprès des parties prenantes pour déterminer si d'éventuelles restrictions relatives aux contributions étaient à prendre en compte dans ses délibérations concernant l'Iran. Ce processus n'est pas encore achevé. Néanmoins au vu de la détérioration de la situation financière globale du GPE, il apparaît que l'ajout d'un pays et l'augmentation de la demande qui s'en suivrait ne sont pas recommandés à ce stade. La recommandation du Secrétariat est donc de limiter l'éligibilité aux pays déjà partenaires dont la liste est donnée dans le tableau 4 de l'annexe C, précédemment examinée et approuvée par le FRC (FRC/2021/09-01).

10. Le Secrétariat note que, sur la base des lignes directrices générales relatives aux financements, le GPE devrait disposer de ressources suffisantes pour approuver toutes les propositions soumises au cours des six prochains mois.

Annexe B – Tableaux financiers[1]

Tableau 1A – Prévision des actifs disponibles aux fins d'allocation (en millions d'USD, au 31 mars 2022)		
Solde d'ouverture	**891,1**	*Solde disponible du Fonds du GPE*
Solde des annonces des bailleurs	3 290,2	*Valeur des contributions non réglées des bailleurs de fonds en USD*
Prévision de contributions supplémentaires	336,6	*Ce chiffre inclut les projections pour les bailleurs de fonds qui n'ont pas pu s'engager pour toute la période, mais ont l'intention de le faire*
Prévision de rendements d'investissement	45,0	*Estimation des futurs rendements d'investissement du Fonds du GPE*
Prévision de retours sur les financements clos	20,0	*Hypothèse concernant les fonds inutilisés à restituer à la clôture des financements*
(A) Total des ressources disponibles	**4 582,9**	
Décaissements sur les allocations approuvées	(1 452,0)	*Fonds à décaisser sur les financements approuvés en cours pour les agents partenaires et les dépenses de fonctionnement*
Solde des allocations maximales par pays (MCA) (ESPIG/fonds à effet multiplicateur/financement accéléré)	(111,3)	*Allocations indicatives devant encore être converties en financements du GPE*
Provision pour les financements pour la transformation du système	(2 760,0)	*Provision pour les financements pour la transformation du système*
Fonds à effet multiplicateur	(616,83)	*Montant disponible pour de nouvelles MCA au titre du fonds à effet multiplicateur*
Accélérateur de l'éducation des filles	(176,50)	*Fonds disponibles pour les MCA de l'Accélérateur de l'éducation des filles pour la reconstitution des ressources 4*
Financements pour la préparation des programmes	(19,3)	*Solde des financements pour la préparation des programmes pour la reconstitution des ressources 4*
Financements pour le renforcement des capacités du système	(255,4)	*Solde des MCA des financements pour le renforcement des capacités des systèmes pour la reconstitution des ressources 4*
Provision pour les capacités stratégiques	(180,0)	*Provision pour les capacités stratégiques (80 millions d'USD pour le KIX, 60 millions pour L'Éducation à voix haute, et 40 millions pour d'autres capacités stratégiques)*
Provision pour les commissions des agents partenaires	(100,0)	*Provision pour les commissions des agents partenaires sur les futures allocations de financements*
Provision pour dépenses de fonctionnement	(180,0)	*Hypothèses concernant les dépenses de fonctionnement du Secrétariat pour les exercices 23, 24, 25 et 50 % de l'exercice 26*
Provision pour le budget fiduciaire	(4,2)	*Hypothèses fondées sur la croissance des soldes et des budgets historiques du Fonds du GPE*

[1] Il est possible que l'addition des sous-totaux des tableaux ne tombe pas juste en raison des arrondis.

Provision pour frais de recouvrement des coûts indirects de la Banque mondiale	(43,2)	Majoration de 24 % selon communication de la Banque mondiale sur les prévisions de dépenses de fonctionnement du Secrétariat
Actualisation des financements pour la transformation du système	251,0	L'actualisation porte en gros sur 10 % des valeurs maximales des financements pour la transformation du système (il s'agit de tenir compte du fait que les financements ne sont pas tous approuvés et que ceux qui sont approuvés ne sont pas tous décaissés).
(B) Montant total à mettre en réserve	**(5 647,8)**	
(C) Report autorisé pour un financement sur la période de financement suivante	629,4	*Montant devant être financé sur la période 2026-2030 par de futures contributions*
(A+B+C) Excédent (déficit) prévu	**(435,5)**	

Tableau 1B – Accélérateur de l'éducation des filles – plafonné à 250 millions d'USD (en millions d'USD)	
Bailleurs	**Montants**
Belgique	2,5
Irlande	12
Allemagne	120
OSF	1
Dubai Cares	1,25
Fondation Lego	15
Danemark	7,5
Financements de contrepartie débloqués au titre des fondations et du secteur privé[2]	17,25
Total	**176,5**

Tableau 1C – Répartition du financement par catégorie de revenu (en millions d'USD)		
Catégorie de revenu	**Montant disponible pour le financement des STG**	**Pourcentage de financement des STG**
Pays à faible revenu	1 778,8	64 %*
Autres pays	981,3	36 %
Total	**2 760,0**	**100 %**

*En application du document du Conseil de décembre sur l'éligibilité (BOD/2020/11/12 DOC 06), pour la simulation 1, le pourcentage des financements allant aux pays à faible revenu (PFR) se montait à 66,3 %, soit environ 2,3 % de plus que ce qui est actuellement envisagé. Cette variation est mineure et tient au fait qu'un certain nombre de pays sont passés du statut de PFR à celui de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) au 1er juillet 2021. Cette différence étant mineure, aucune mesure particulière n'est recommandée. Dans ses prévisions financières ultérieures, le Secrétariat rendra compte des allocations réelles aux PFR afin de vérifier si ces pays ont plus de mal à accéder aux fonds que les autres.

[2] Des financements de contrepartie d'un montant maximum de 25 millions de dollars sont disponibles pour les contributions à l'Accélérateur de l'éducation des filles de la part de fondations privées et des milieux d'affaires – ces financements de contrepartie proviennent de l'allocation au titre du fonds à effet multiplicateur.

Tableau 2 (A/B) – PRÉVISION DES ACTIFS

Tableau 2A – PRÉVISION DU SOLDE DE TRÉSORERIE

Montants en millions d'USD	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Solde d'ouverture (au 31 mars 2022)	891	943	953	858	854	361
B. Entrées	688	876	886	1 000	241	-
C. Sorties	(636)	(866)	(982)	(1 003)	(735)	(693)
D. Solde de clôture au 31 décembre (A + B – C)	943	953	858	854	361	(333)

Alors que les données du tableau 1 servent à calculer l'ensemble des ressources pouvant être allouées, ce tableau indique les rentrées prévues pour le Fonds du GPE (essentiellement les contributions des bailleurs de fonds) et les sorties prévues (essentiellement les décaissements des financements) ainsi que leur impact sur le solde de trésorerie. Le GPE s'efforce de garder un solde pouvant couvrir 9 à 12 mois de décaissements. Les projections devraient rester dans cette fourchette jusqu'à la fin de l'année 2025.

Tableau 2B – PRÉVISION DES ACTIFS NON ENGAGÉS

Montants en millions d'USD	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
A. Solde d'ouverture des ressources non engagées (au 31 mars 2022)	741	872	930	715	835	361
B. Entrées	688	876	886	1 000	241	-
C. Engagements estimés	(558)	(818)	(1 100)	(880)	(715)	(693)
D. Fonds pouvant être engagés (A + B – C)	872	930	715	835	361	(332)

Un financement est approuvé pour une période de mise en œuvre de trois, quatre ou cinq ans, mais les fonds ne sont engagés (réservés pour l'agent partenaire dans le Fonds) que sur une base annuelle. Pour que les fonds soient engagés, il faut que les liquidités correspondantes soient disponibles dans le Fonds fiduciaire. Il est donc important de connaître le montant des actifs non engagés pour déterminer la capacité du GPE à approuver des financements et à mettre des fonds à la disposition des agents partenaires. Lorsque des bailleurs font des contributions au Fonds, les ressources pouvant être engagées augmentent, mais elles diminuent ensuite à mesure que des financements sont approuvés, puis engagés sur une base annuelle. Les prévisions actuelles montrent que le GPE épuisera sa capacité d'engagement en 2027, ce qui pourrait nécessiter de suspendre les programmes en cours. Il peut toutefois y avoir des périodes où les niveaux des ressources non engagées sont sous pression et le paiement en temps voulu des contributions des bailleurs de fonds est donc important.

Annexe C - Contributions des bailleurs et sorties de fonds[4]

Tableau 3 – ÉTAT DE LA 4e RECONSTITUTION DES RESSOURCES (montants en millions d'USD)		Promesses	Montant versé au 31 mars 2022	Montant restant à verser au 31 mars 2022	Montant total au 31 mars 2022
Bailleurs	**Devise**	**Contribution annoncée**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**
Australie	AUD	180	25,1	109,7	134,8
Belgique	EUR	28	8,5	22,7	31,3
Canada	CAD	300	27,9	211,6	239,5
Danemark	DKK	1 050	7,6	149,1	156,7
Dubai Cares	USD	2,5	0,0	2,5	2,5
Estonie	USD	1	0,2	0,9	1,1
Union européenne[3]	EUR	700	0,0	776,6	776,6
Finlande	EUR	25	29,2	0,0	29,2
France	EUR	333	30,6	339,3	369,9
Allemagne	EUR	325	74,4	287,3	361,8
Irlande	EUR	60	11,8	55,5	67,3
Italie	EUR	25	5,9	22,2	28,1
Japon	USD	15,0	15,0	0,0	15,0
Koweït	USD	30	0,0	30,0	30,0
LEGO	USD	18	18,0	0,0	18,0
Luxembourg	EUR	2,5	1,1	1,7	2,8
Pays-Bas	USD	59,2	11,8	47,3	59,2
Norvège	NOK	1 850	81,8	128,5	210,4
Open Society Foundations	USD	1	0,0	1,0	1,0
Qatar (par le biais de la fondation Education Above All)	USD	20,0	0,0	20,0	20,0
République de Corée	USD	15	0,8	14,2	15,0
Arabie Saoudite	USD	38	0,0	38,0	38,0
Espagne	EUR	20	0,0	22,2	22,2
Suède	SEK	1 200	34,8	96,6	131,4
Suisse	CHF	52	13,0	43,2	56,3
Émirats Arabes Unis	USD	100	0,0	100,0	100,0
Royaume-Uni	GBP	430	0,0	564,1	564,1
États-Unis d'Amérique	USD	305	100,0	205,0	305,0
Total			**497,7**	**3 289,4**	**3 787,1**
Solde des promesses de contribution de la 3e reconstitution des ressources				**0,8**	**0,8**
Total des promesses des bailleurs de fonds				**3 290,2**	**3 787,9**

[3] L'annonce de contribution concerne la période 2021 – 2027.

[4] Il est possible que l'addition des sous-totaux des tableaux ne tombe pas juste en raison des arrondis. De plus, les promesses de contribution peuvent être subordonnées à des processus d'approbation législatifs.

Tableau 4 - Liste des allocations indicatives approuvées pour 2021-2025 au 31 mars (en millions d'USD)			
Nom du pays	**Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système**	**Allocation au titre du Fonds à effet multiplicateur[5]**	**Financement pour le renforcement des capacités du système**
Afghanistan	102,02		5
Algérie	Non éligible		3,7
Angola	Non éligible		3,7
Bangladesh	97,69		4,7
Belize	Non éligible		1,6
Bénin	25,70		2,4
Bhoutan	5,00	3,33	1
Bolivie	Non éligible		2,3
Burkina Faso	67,39		3,4
Burundi	68,24		3,6
Cabo Verde	5,00		1
Cambodge	15,39		2,7
Cameroun	62,50		3,7
République centrafricaine	35,95		2,9
Tchad	90,52		3,6
Comores	5,00		2,2
Congo, Rép. dém. du[6]	162,50		3,94
Congo, Rép. du	11,03		2,9
Côte d'Ivoire	44,91	15	2,4
Djibouti	5,00		1,6
Égypte, Rép. arabe d'	Non éligible		4,4
El Salvador[7]	Non éligible	10	1,6
Érythrée	11,82		2,2
Eswatini	Non éligible		1,6
Éthiopie	117,59		4,1
Gambie	5,86		1,9
Ghana	31,43		3,1
Guatemala[8]	Non éligible	10	Non éligible
Guinée	33,38		3
Guinée-Bissau	5,71		2,2

[5] Montants alloués à titre indicatif sur la base des manifestations d'intérêt approuvées.
[6] Éligible à un financement supplémentaire de 25 millions de dollars au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles.
[7] Éligible à un financement supplémentaire de 5 millions de dollars au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles.
[8] Le Guatemala a présenté une manifestation d'intérêt au titre du fonds à effet multiplicateur dans le cadre de la troisième période de reconstitution des ressources, mais n'est plus éligible à un nouveau financement dans le cadre du GPE 2025.

Tableau 4 - Liste des allocations indicatives approuvées pour 2021-2025 au 31 mars (en millions d'USD)			
Nom du pays	**Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système**	**Allocation au titre du Fonds à effet multiplicateur[5]**	**Financement pour le renforcement des capacités du système**
Haïti	31,60		2,9
Honduras	Non éligible		2
Inde	Non éligible		4,1
Indonésie	Non éligible		4,7
Kenya	53,30		3,8
Kiribati	2,50		1
République kirghize	Non éligible		1
RDP lao	10,00		2,6
Lesotho	5,00		1,6
Libéria	19,50		2,2
Madagascar	89,44		3,7
Malawi	68,82		3,7
Mali	75,95		3,4
Mauritanie	7,53		0,6
Micronésie, États féd. de Micronésie, États féd. de	2,50		1
Moldova	Non éligible	5	1
Mongolie	Non éligible	5	1,3
Maroc	Non éligible		3,7
Mozambique	117,59		4
Myanmar	42,94		4
Népal	20,00		3,4
Nicaragua	5,00		1,3
Niger	117,59		3,4
Nigéria	117,59	15,45	9,4
Pakistan	117,59		8,8
Papouasie-Nouvelle-Guinée	14,91		2,6
Philippines	Non éligible		4,7
Rwanda	31,29	30	2,4
Sao Tomé-et-Principe	2,50		1,5
Sénégal	38,22		2,4
Sierra Leone	22,47		2,6
Îles Salomon	5,00		1,5
Somalie[9]	98,74		7,2

[9] Éligible à 25 millions de dollars au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles.

Tableau 4 - Liste des allocations indicatives approuvées pour 2021-2025 au 31 mars (en millions d'USD)			
Nom du pays	**Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système**	**Allocation au titre du Fonds à effet multiplicateur[5]**	**Financement pour le renforcement des capacités du système**
Soudan du Sud	56,43		2,9
Sri Lanka	Non éligible		2,7
Soudan	86,50		5
République arabe syrienne	18,75		3,6
Tadjikistan	10,00		2,6
Tanzanie	117,59		5,4
Timor-Leste	5,00		1,5
Togo	20,64		2
Tunisie	Non éligible		2,3
Ouganda	162,50		3,8
Ukraine	Non éligible		2,7
Ouzbékistan	Non éligible		3,1
Vanuatu	2,50		1,3
Viet Nam	Non éligible	17,5	4,7
Cisjordanie et Gaza	Non éligible		1,6
Yémen, Rép. du	61,57		4,3
Zambie	31,55		3,3
Zimbabwe[10]	24,83		3,0
Dominique	2,50		1
Fidji	5,00		1,5
Grenade	2,50		1
Guyana	5,00		1,5
Maldives	5,00		1,5
Îles Marshall	2,50		1
Samoa	2,50		1
Sainte-Lucie	2,50		1
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2,50		1
Tuvalu	2,50		1
Tonga	2,50		0,25
Région de l'OECO			1
Région Pacifique			1
Total	**2 760,03 ***	**111,28**	**255,45 ****

[10] Éligible à 12,415 millions de dollars au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles.

*La valeur des allocations de STG dépasse le montant de l'annexe 1 en supposant qu'environ 10 % de la valeur ne sera pas demandée, approuvée ou décaissée, compte tenu des montants importants liés aux conditions et au financement basé sur les résultats.
**Sur la base de la proposition d'augmentation des allocations s'agissant des États fédéraux et en fonction des contextes régionaux (voir le document séparé du FRC), ce montant pourrait être augmenté de 19 millions de dollars.
***Pays accepté pour un passage au prochain cycle.
Pays pilotes de la cohorte 1 Pays de la cohorte 2 Pays de la cohorte 3

Tableau 5a – Informations relatives au portefeuille de financements en cours au 31 mars 2022 (en millions d'USD)

Montant total des financements approuvés et en cours	3 597,2
Montant total des décaissements sur le Fonds du GPE	2 145,17
Solde à décaisser sur le Fonds du GPE pour les financements	1 452,0

Tableau 5B – Informations relatives au portefeuille de financements en cours au 31 mars 2022 (en millions d'USD)

Agent partenaire	Montant des financements approuvés et en cours	Montant des décaissements	Solde à décaisser
BAsD	15,0	6,5	8,5
AFD	294,0	183,5	110,6
CARE	25,9	25,8	0,0
FCDO	0,0	0,0	0,0
GCE	0,0	0,0	0,0
CRDI	70,5	52,4	18,1
BID	24,5	16,8	7,7
OECO	13,0	4,6	8,4
OXFAM	72,9	54,6	18,2
Save the Children Australie	3,8	2,6	1,1
Save The Children Royaume-Uni	40,6	26,6	14,0
Save The Children États-Unis	68,5	61,8	6,7
Asdi	142,7	126,2	16,5
UNESCO	72,6	55,6	17,0
UNICEF	777,2	605,0	172,2
Banque mondiale	1976,2	970,0	1006,2
Commission agent partenaire +budget admin.	46,7	0,0	46,7
Total	**3643,9**	**2191,9**	**1452,0**

Solde des liquidités (millions de dollars, en gras) sur la base des estimations actuelles

